

### « LE NEW VILLE »

## Réouverture du restaurant d'application du GIEP-NC ce mardi 28 juillet 2020



GROUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES  
**LE NEW VILLE**  
RESTAURANT D'APPLICATION  
Depuis 1990

**Le New Ville, restaurant d'application du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC), rouvrira ses portes au public du mardi au jeudi de 12h00 à 14h00 dès le 28 juillet 2020.**

Situé au 10, rue Kataoui à Nouville, ce restaurant pédagogique existe depuis 1990. Il est destiné à la mise en pratique des formations délivrées aux stagiaires cuisiniers et serveurs du pôle Hôtellerie Restauration au GIEP-NC.

Le New Ville est aussi la vitrine du savoir-faire des stagiaires et de leurs formateurs auprès du grand public

**Dix stagiaires cuisiniers** ont débuté leur formation le 2 juin accompagnés par le chef et formateur Fabien MUCHUITTI. **Dix autres stagiaires serveurs en restauration** sont formés par Christophe CORMIER depuis le 29 juin.

### Des formations diplômantes

Les formations professionnelles diplômantes de Cuisinier et de Serveur en restauration permettent d'acquérir les compétences pour atteindre le niveau d'autonomie nécessaire à l'exercice de ces métiers.

À l'issue de leur formation les stagiaires pourront se présenter à l'examen professionnel afin d'obtenir un titre professionnel de niveau 3 (CAP BEP).

### Un savoir-faire reconnu

Le pôle Hôtellerie Restauration est reconnu par les professionnels qui accueillent volontier les stagiaires du GIEP-NC. Les taux d'insertion et de maintien dans l'emploi à l'issue de ces parcours de formation sont élevés.

### Des menus entièrement réalisés et servis par les stagiaires

Au menu de ce déjeuner de réouverture : oeufs brouillés au foies de volaille, rôti de bœuf et son jus poivré, accompagnement du marché, et assortiment de pâtisseries.  
Des suggestions du jour sont également proposées à chaque déjeuner.

Les menus sont consultables sur le site Internet du restaurant [www.newville.nc](http://www.newville.nc) et sur la page facebook du restaurant.

**Réservation obligatoire au 86 41 07** du lundi au vendredi entre 7h30 et 16h15.



### Relation presse

Si vous souhaitez plus d'information ou vous faire l'écho de cet évènement, merci de contacter M. Jérôme DEVILLERS, chargé de communication au GIEP-NC - 28 61 54 ([communication@giep.nc](mailto:communication@giep.nc)).

**« LE NEW VILLE »  
Réouverture du restaurant d'application  
du GIEP-NC ce mardi 28 juillet 2020**

**Pour déjeuner au New Ville**

**La réservation**

Pour réserver une table : appelez le 86 41 07 du lundi au vendredi entre 7h30 et 16h15.

**Les horaires et jours d'ouverture**

**Pour le déjeuner** : accueil de la clientèle du mardi au jeudi entre 12h00 et 12h30. Fin de service à 14h00.

**Pour le dîner** (sur événements spéciaux) : accueil de la clientèle entre 19h00 et 19h45.

**Les menus**

Pour plus d'informations et consulter les menus, rendez-vous sur [www.newville.nc](http://www.newville.nc)

**Les tarifs**

Formule déjeuner (entrée, plat, dessert) : 2 500 XPF TTC

Formule dîner gastronomique (mise en bouche, entrée, plat, dessert) : 4 200 XPF TTC

Formule buffet à volonté et à thème : 4 500 XPF TTC

**Le règlement**

Règlement sur place uniquement par chèques ou en espèces.

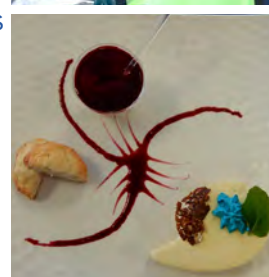
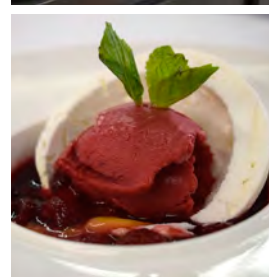


**Le pôle Hôtellerie Restauration**

Situé à Nouville -10, rue Kataoui, le pôle existe depuis 1973. Reconnu par les professionnels, avec des taux d'insertion et de maintien dans l'emploi élevés, il est essentiellement orienté sur les formations qualifiantes de cuisinier et de serveur de niveau 3.

Il propose une offre de formation professionnelle continue modulaire, ainsi que des plateaux techniques à la location.

Il contribue à valoriser l'image du GIEP-NC, via le restaurant pédagogique et des prestations de restauration.



## « LE NEW VILLE » Réouverture du restaurant d'application du GIEP-NC ce mardi 28 juillet 2020

### Le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution professionnelles (GIEP-NC)

Créé en 2019, le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC) est issu de la fusion de trois établissements publics du domaine de la formation professionnelle : l'EFPA, l'EMM et l'IDC-NC. La volonté de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion a conduit ces structures à se regrouper au sein d'un seul organisme, le GIEP-NC.

Les formations professionnelles mises en oeuvre par le groupement, s'adressent :

- Aux publics les plus éloignés de l'emploi afin de favoriser leur insertion
- Aux entreprises et à leurs salariés, par une offre de formation professionnelle continue (remise à niveau technique, perfectionnement, évolution technologique, reconversion professionnelle, VAE...)

### Les missions du GIEP-NC

Le GIEP-NC est un ensemble de pôles de compétences pour le développement professionnel. Il a pour mission de :

- Informer, orienter et accompagner dans le projet professionnel ;
- Préparer à l'emploi et/ou à une formation qualifiante ;
- Former aux métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, de la maintenance automobile et engins, de la mer et du transport logistique.

Ces missions ont pour objectif de favoriser :

- L'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- L'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ;
- L'adaptation et le maintien dans l'emploi ;
- La promotion professionnelle et sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification.

### La gouvernance du GIEP-NC

Les membres fondateurs du GIEP-NC sont :

- La Nouvelle-Calédonie,
- Les trois provinces,
- Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs,
- Les missions d'insertion des jeunes des provinces Nord et Sud,
- L'établissement provincial pour l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des îles Loyauté (EPEFIP, devenu EPIFE en 2020).

La gouvernance stratégique du groupement est confiée à une assemblée générale organisée en trois collèges :

- Institutionnel
- Partenaires sociaux
- Insertion

La gouvernance opérationnelle est assurée par un conseil d'administration resserré dont le président est également le président de l'assemblée générale.

Le directeur assure le fonctionnement du groupement, sous l'autorité du conseil d'administration et de son président.

